Montolieu

Village du livre

FLASH INFO Novembre 2024

Commune de Montolieu

La loi 2015-992 du 17 Aout 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV), impose la mise en place d'un tri à la source des biodéchets d'ici fin 2025.

Cette démarche est obligatoire pour les communes et il convient de vous en informer au plus tôt, le problème du tri générant d'une façon générale, de nombreuses interrogations et des incivilités de plus en plus fréquentes.

Le COVALDEM 11 a répondu à l'appel à projet régional, relatif à la généralisation du tri à la source des biodéchets et accompagne les communes dans la création de sites de compostage partagés.

L'objectif est de mettre en place une bonne gestion de ces biodéchets, en les détournant de l'enfouissement, pour les composter.

4 sites ont été retenus sur la commune, dont deux à proximité de containers déjà existants :

-> Au parking du Sol
-> Au parking Route de Fraisse
-> Au lieu-dit les Brunets (où préexistaient déjà des composteurs)
-> Sur le chemin montant au hameau des oliviers

Vous trouverez leur emplacement exact sur le plan en page 4.

Bien entendu, si vous avez déjà mis en place des solutions personnelles : composteur personnel, déchets donnés aux poules etc…, cela ne changera pas vos habitudes.
Sur chaque site, il est souhaitable de disposer de référents. Aussi la mairie fait appel aux bonnes volontés. Si vous êtes intéressés, **vous pouvez contacter le secrétariat de Mairie aux jours et horaires d'ouverture habituels.**

Ces référents sont par ailleurs invités à participer à l'installation des composteurs prévue **le jeudi 28 novembre prochain.** Les agents du Covaldem 11 procèderont à un porte à porte pour informer les usagers et remettront à chacun un plan et un bon de retrait, qui vous permettra de vous rendre en mairie pour récupérer le bioseau et 5 sacs kraft par foyer, pour le transport des déchets sur les lieux de compostage.
Vous trouverez ci-joint une documentation pratique relative au compostage pour vous faciliter le tri.

Bernard LAURET

Horaires et coordonnées du secrétariat de mairie

Rue de la mairie

Lundi mercredi vendredi
9h–12h / 14h–18h

Mardi et jeudi
9h–12h

Téléphone : 04 68 24 84 03
Mail : mairie@montolieu.fr

Pour recevoir les infos municipales ainsi que les évènements et manifestations du village :

-> envoyer vos coordonnées à info@montolieu.fr
pour les recevoir par mail

-> télécharger l'application Panneau Pocket pour recevoir les notifications sur votre téléphone mobile

QUE PEUT ON **COMPOSTER** ?

√ CUISINE :

- Écorces d'agrumes *
- Coquilles d'œufs
- Épluchures
- Croûtes de fromage *
- Marc de café avec filtre
- Pain *
- Restes de fruits et légumes
- Sachets de thé
- Serviettes en papier
- Essuie-tout
- Restes de repas (riz, pâtes...)

√ JARDIN :

- Branchages de petites tailles
- Feuilles, fleurs coupées, plantes
- Tonte de gazon sèche

√ AUTRES :

- Sciure de bois non traité
- Carton brun déchiré *
- Rouleau de papier toilette / essuie-tout *

* en petite quantité et découpés

✕ NON COMPOSTABLE :

- Plastiques
- Métaux
- Mégots et cendres
- Papiers et cartons encrés ou glacés

La Rencontre

Ouvert midi et soir

du mardi au dimanche

Fermé le lundi et mardi

Thé and Co

Ouvert midi et soir

du dimanche au jeudi

Fermé le vendredi

Chapters

Ouvert midi et soir

du jeudi au lundi

Fermé le mardi et mercredi

Casquette et Chapeau

Ouvert midi et soir

du mercredi au dimanche

Fermé le lundi et mardi

Pizzéria Mallast

Ouvert midi et soir

du vendredi au mardi

Fermé le mercredi et jeudi

L'Apostrophe

Ouvert tous les soirs du

mercredi au mardi

et samedi et

dimanche midi

STOP AUX IDÉES REÇUES

• **LES AGRUMES : ORANGES, CITRONS** ... sont acides et le traitement de leur peau rallonge la durée de décomposition, ils sont quand même compostables.

• **LE COMPOST NE SENT PAS BON** : tout est une question d'équilibre entre la matière sèche et la matière humide. Faites la recette des lasagnes en alternant une couche de déchets bruns et secs et une couche de déchets alimentaires humides et vous n'aurez pas de mauvaise odeur.

• **LE COMPOST ATTIRE LES RATS** : le compost n'attire pas les rats, si vous en apercevez c'est qu'ils étaient déjà là avant. Au besoin il existe des grilles anti nuisibles en acier. Le brassage permet également de les éloigner.

LE SAVIEZ VOUS ?

• **Les papiers, journaux, serviettes et cartons bruns sont compostables !** Ils sont biodégradables donc compostables. Leur décomposition sera optimale si vous les coupez en morceaux.

• **Vous pouvez mettre les coquilles d'œufs au compost** : elles se dégradent lentement mais permettent une aération et apportent des minéraux. Pour accélérer le processus vous pouvez les écraser avant de les composter. N'hésitez pas à y mettre la boîte aussi, en enlevant l'étiquette et en la découpant en morceaux.

• **Le gazon peut être utilisé comme matière sèche.** Cependant il faudra le laisser sécher quelques jours. Vous pouvez aussi l'utiliser en paillage au potager ou le laisser se décomposer sur place en enlevant le bac de la tondeuse pendant la tonte : cette méthode s'appelle le mulching.

• **Il est important d'aérer et de brasser le compost** pour améliorer sa qualité. Il doit être au contact de la terre pour permettre aux jus d'être absorbés et aux vers de terre de faire leur travail.

Covaldem 11
Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers de l'Aude

Pâtisserie

Petite Parenthèse Gourmande

Ouvert

du mercredi au vendredi

de 15h - 18h30

et le samedi et dimanche

de 10h - 12h30

et 14h - 18h30

Fermé le lundi et mardi

Boulangerie

Chez Nicolas et Pain Prenelle

Ouvert

du mardi au dimanche

Fermé le lundi

Camping de Montolieu

Snack ouvert tous les jours

uniquement le soir

en juillet et août

Rappel déchetterie

La déchetterie d'Alzonne, au lieu-dit « Dominique » est ouverte

du lundi au samedi

de 9h à 12h et de 14h - 18h

-> un bac « encombrant » permet de recueillir tout ce qui ne se recycle pas

-> un container permet de récupérer tout ce qui est électro ménager et le matériel électrique d'une façon générale….

Si vous ne disposez d'aucun moyen de locomotion pour vous y rendre, ou si vos encombrants sont trop gros (réfrigérateur, cuisinière etc…), contactez la mairie pour vous inscrire sur la liste mensuelle du ramassage des encombrants, faits par les employés municipaux, ***le troisième mercredi de chaque mois.***

Sites composteurs collectifs